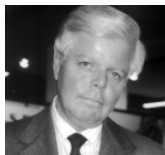


Les cartes européennes du futur

Francis De Vrieze
Senior vice-président
Intellect-Prodata



Généralisée depuis six ans en France, la carte à puce essaime en Europe. Sa plus large diffusion auprès du grand public dépend de deux conditions : l'interopérabilité des nombreux porte-monnaie électroniques et une adhésion plus grande des utilisateurs quand l'avènement de la puce multifonctions offrira une gamme étendue de services.

Avant la fin 1998, en plus des quelque 30 millions de cartes bancaires françaises, équipées depuis six ans d'un microprocesseur, 50 millions de cartes à puce multifonctions auront été émises en Allemagne et 12 millions aux Pays-Bas. La Belgique, la Suisse, l'Italie, le Portugal et l'Espagne sont en train de généraliser la *chip card* à l'ensemble de leur territoire, et de nouveaux pays poussent son développement : Scandinavie, Royaume-Uni, Europe de l'Est.

Mais le succès d'une technologie nouvelle dépend du nombre et de la qualité des services offerts, et de la disponibilité de ces services pour le grand public. Si la carte à piste magnétique est entrée dans notre vie quotidienne il y a une vingtaine d'années, la véritable appropriation des automates bancaires par les porteurs est intervenue quand un grand nombre de ceux-ci ont pu accéder à un important parc de distributeurs automatiques de billets suffisamment fiables. Le résultat s'est traduit par une augmentation simultanée de l'utilisation des cartes. En France, l'interbancaire a encore accentué cette tendance.

Grâce à la mémoire disponible et à la puissance de traitement, la carte à puce autorise une utilisation plus large que la seule piste magnétique. De nombreuses fonctions peuvent être étendues de manière considérable. Par exemple, les applications peuvent englober la sécurisation de l'identification, celle des paiements ou des données incluses dans la puce. Et, contrairement à la piste, toutes les applications sont sécurisées à l'intérieur de la puce elle-même.

Si la possibilité d'y inclure plusieurs applications est bien réelle, cela ne signifie pas que la majorité des cartes à puce en soient dotées aujourd'hui. En laissant de côté le cas particulier de la France, atypique par rapport au reste de l'Europe, leur nombre peut paraître impressionnant, mais plus des trois quarts sont de simples cartes téléphoniques et 20 % contiennent des informations du domaine de la santé ou des programmes de fidélisation ; moins de 5 % sont des cartes de paiement, et uniquement sous forme de porte-monnaie électronique (PME). On ne peut donc pas dire que la carte à puce ait jusqu'à présent rencontré le succès escompté comme carte de paiement.

PME : la charrue avant les bœufs

A Swindon, au Royaume-Uni, deux ans et demi après son lancement, le PME pilote de Mondex plafonne à 14 000 cartes. En revanche, il apparaît que la carte à puce rencontre plus de succès en environnement clos, tel qu'université ou école ; la *chip card* est alors acceptée dans la mesure où elle procure à l'utilisateur un accès à divers services, quand cela l'intéresse et en tout lieu qui lui convient.

Le cas d'un PME «restreint» diffère de celui d'un PME universel. A l'intérieur d'une communauté fermée, l'utilisateur d'un PME spécifique mesurera mieux l'avantage de ne pas avoir besoin d'espèces que l'utilisateur d'un PME universel dans la vie courante. La réussite d'un projet dépendant des avantages qu'en retire l'utilisateur fi-

nal, c'est-à-dire le porteur, celui-ci doit avoir conscience du nombre d'applications, de la nature et de la disponibilité des services proposés.

La plupart des PME ont démarré avec une application autorisant les seuls paiements de petit montant dans des boutiques ou auprès d'automates de vente. Dès le départ, il était évident que la valeur ajoutée pour le client était très faible. Il lui fallait toujours se rendre à un terminal de chargement, automate «sans espèces», pour charger de l'argent sur une carte utilisable dans un nombre limité de magasins. En outre, cet automate était le plus souvent intégré dans un distributeur où il était possible de retirer de l'argent «réel», d'où un même déplacement que pour retirer des espèces acceptées dans la totalité des points de vente ; une fonctionnalité aussi limitée n'était pas le meilleur moyen de promouvoir le PME et, par voie de conséquence, la carte à puce.

La carte multifonctions apporte une valeur ajoutée réelle

Un premier élargissement des applications a consisté dans l'utilisation de la carte à puce pour sécuriser l'Internet ou les transactions bancaires. L'essentiel est que l'utilisateur soit convaincu des avantages qu'elle apporte, et de la commodité des différents services offerts, partout et tout le temps. De la carte monofonction, on est en train de passer aujourd'hui à la carte multifonctions. Cette multifonctionnalité signifie que la carte doit

pouvoir héberger divers services tels que services financiers (débit, crédit, stockage d'un certain montant), programmes de fidélité, services liés aux autorités ou aux administrations, identification sécurité (par la fourniture de «certificats»), etc.

Par ailleurs, le porteur doit avoir la possibilité de gérer lui-même sa carte en décidant combien d'applications, et lesquelles, elles contiendra. Le fait de pouvoir choisir les fonctionnalités implique qu'il reçoive une ou plusieurs cartes comportant les seuls dispositifs de sécurité, mais sans aucune application, et qu'il décidera, à partir de son propre terminal, quelles fonctions il chargera sur telle ou telle carte.

Ainsi, il pourra choisir de combiner carte de crédit et de débit avec une fonction PME, en ajoutant des programmes de fidélité, et le niveau de sécurité qu'il souhaite pour effectuer ses transactions sur l'Internet. De la même manière, il pourra choisir d'avoir une carte santé différente, également dédiée aux services et aux données administratifs.

Une norme européenne est indispensable

La carte multifonctions suppose aussi qu'un nombre important de services soient disponibles en tout lieu et à chaque instant. Le porteur doit pouvoir la recharger quand et où il le juge plus commode pour lui. La meilleure formule, pour la fonction PME, est un chargement à domicile, avant de sortir faire des courses, ainsi qu'à un ou plusieurs points situés en ville ou dans les centres commerciaux, en cas de besoin d'argent supplémentaire.

Le PME étant destiné aux paiements de petit montant, le client doit pouvoir l'utiliser pour payer tous ses menus achats. Il en résulte que tous les automates de vente, parkings, magasins de proximité, etc., doivent être équipés de terminaux appropriés. C'est le nombre de points d'acceptation pour le grand public qui conditionne le succès d'un PME.

Un autre facteur déterminant réside dans la disponibilité de terminaux acceptant les cartes dans une zone géographique débordant les frontières domestiques. Actuellement, il existe en Europe sept programmes de PME internationaux. La seule voie possible est de les rendre interopérables et compatibles par-delà les frontières. Cette exigence deviendra encore plus incontournable après le passage à l'euro.

Pour cela, il importe qu'un standard soit défini, permettant l'interopérabilité dans l'ensemble de la région. Il ne s'agit nullement que les terminaux de paiement acceptent et traitent les différents projets ni que les centres acquéreurs fassent de même. Il est indispensable que le commerce consente les investissements nécessaires à l'interopérabilité, et que les clients les y poussent.

Équiper les ménages à un coût minime

Les autorités internationales doivent également jouer un rôle d'incitation. Deux orientations sont possibles : les réglementations peuvent être prises par la Commission européenne et par les gouvernements nationaux, ou bien un standard de facto être défini conjointement par les principaux initiateurs des projets, Proton, Gerdkarte, Visa, Europay... En ce qui concerne les interfaces techniques, les normes Iso offrent la base nécessaire. Il suffit que les cartes utilisent le protocole Iso pour être utilisées sur tous les terminaux conformes aux normes Iso.

Le dernier argument, et non le moindre, militant en faveur de la carte à puce tient dans le développement de l'Internet et dans la nécessité de sécuriser la transmission des données financières qui y transitent. D'ici à l'an 2000, en Europe, l'utilisation de l'Internet devrait être multipliée par plus de quatre, et il devrait devenir le canal de distribution privilégié pour le commerce et les services bancaires. La carte à puce en sera la clé d'accès.

Qu'il s'agisse des cartes multifonctions, de la disponibilité d'un important réseau international d'acceptation, ou de leur utilisation pour le commerce électronique, rien ne se fera si le porteur n'est pas en mesure de définir les fonctions de chaque carte, sans un accès à une vaste gamme de services à distance, ni une faculté d'utilisation multinationale garantissant interopérabilité et sécurité.

Les cartes, les matériels et les logiciels existent. Il est d'ores et déjà possible d'équiper chaque ménage à un coût minime pour lui fournir toutes les fonctions basiques de la carte à puce et lui donner accès de façon sécurisée à un éventail illimité de services : téléachats, réservations, opérations financières ou mobilières... avec en outre une architecture ouverte de terminaux interopérables. ■